

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XII^e Volume.

N^{os} 16-17. — Avril-Mai 1888.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS

IMPRIMERIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1888

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruïet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemin, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GENERAL

Président..... MM. N.
Vice-Présidents..... Thirion, Brochon et N.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Cagny
Secrétaires..... Lebrasseur et Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Delmont. — Ferraud. — Pecquet. — Tassin. — Guinand. — Fossiez. — Salot. — Duronssoy. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS Présid. : M. Chopinet. V.-Prés. : M. Clair. Secrét. : M. Francolin. V. Secr. : M. Mathiou. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Punant.	LA CHAPELLE-EN-SERVAL Président : M. Baudet. Vice-Prés. : M. Vivier. Secrét. : M. Rauscher. V.-Secr. : M. Dubray. Trésorier : M. Huss. Délégué : M. Cendrier.	PONT-SAINTE-MAXENCE Président : M. Renault. Vice-Prés. : M. Payen. Secrét. : M. Gaillardin. V.-Secr. : M. Lemercier. Trésorier : M. Jaunet. Délégué : M. Lefebvre.
---	--	---

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.
Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs
Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.
Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.
Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.
Prospectus. — Circulaires.
Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.
Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.
Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.
Actions. — Obligations.
Diplômes.
Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.
Cartes de Visite.
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

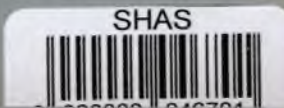
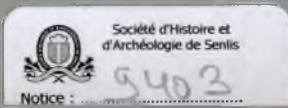
Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Survilliers et Louvres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES



LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

Notre Société vient d'être à nouveau bien dou-
loureusement éprouvée.

Le 7 mai dernier, nous conduisions à sa dernière
demeure notre dévoué Président, M. Vernois.

Beaucoup de nos collègues s'étaient joints au
Bureau pour accompagner sa dépouille mortelle,
que suivait une nombreuse assistance.

Conformément à la volonté formellement exprimée
du défunt, aucun discours n'a été prononcé sur sa
tombe.

Nous donnons ci-dessous une notice biographique
sur M. Vernois, dont l'attachement à la Société
d'horticulture de l'arrondissement de Senlis avait
toujours été en grandissant.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur M. Vernois,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Le 7 mai 1888, la Société d'horticulture de l'ar-
rondissement de Senlis a rendu les derniers devoirs
à son Président, M. Félix Vernois. Il y avait seize
ans, presque jour pour jour, le 16 mai 1872, elle
avait perdu son premier Président, M. Vatin, et,
depuis cette époque, elle avait remis le soin de ses
destinées entre les mains habiles et dévouées de
M. Vernois.

Après les désastres de l'année terrible, c'était lui
qui avait réuni nos débris épars; c'est sous sa direc-
tion que la Société s'était remise au travail; il avait,
à Senlis et dans les cantons voisins, réorganisé les
Sections, ranimé l'ardeur de tous, renouvelé nos
Expositions, imaginé des Concours nouveaux; ce
n'est pas seulement son second Président, c'est son
second Fondateur que la Société pleure aujourd'hui.

Affable, conciliant et juste, M. Vernois avait d'un Président toutes les qualités essentielles ; il conduisait avec tact nos discussions mensuelles, ménageant habilement les amours-propres, sachant reconnaître le mérite sous la modestie, et mettre chacun de nous à la place qui lui appartenait. Dans nos Expositions, nul ne pouvait mieux que lui représenter dignement la Société devant les étrangers, nul ne savait mieux lui attirer la bienveillance des autorités ; il faisait ainsi rejaillir sur nous tous un peu de cette universelle considération que lui avait méritée une longue vie tout entière consacrée au bien public.

Car ce Président d'une modeste Société d'horticulture, il avait eu son heure d'importance politique, l'heure où chacun repoussait le fardeau trop lourd, pour le laisser retomber sur les épaules des plus courageux et des plus dévoués ; M. Vernois avait été maire de Senlis en 1848 ; il avait été capitaine des pompiers. Puis ensuite, quand le calme revenu dans le pays eut rendu son dévouement inutile, on le vit à la tête de toutes les entreprises susceptibles de donner à la population un peu plus de confortable, à la ville un peu plus de relief et d'honneur.

M. Vernois a été au nombre des fondateurs de la Société d'horticulture, du Comité archéologique, de la Société d'instruction générale. Il avait, dès 1842, réorganisé la Compagnie de Pompiers, dont il a été le Capitaine pendant dix ans, jusqu'au coup d'Etat, époque à laquelle il donna sa démission, suivi dans sa retraite par tout le corps d'officiers. Il a donné à la Société musicale les statuts qui ont assuré sa prospérité jusqu'à ce jour. Il a créé successivement

la Compagnie des Eaux et la Compagnie du Gaz. Il s'est occupé activement de toutes les entreprises de chemins de fer ou de tramways susceptibles d'augmenter l'activité commerciale de l'arrondissement. A chaque renouvellement du Conseil municipal, la population reconnaissante lui donnait invariablement la première place sur la liste.

Etrangère aux luttes politiques, la Société d'horticulture avait espéré voir briller sur la poitrine de cet utile et dévoué citoyen une croix dont l'honneur eût rejailli sur elle-même ; son Bureau avait même, à l'insu de M. Vernois, fait une démarche pour obtenir cette haute récompense. Ce sera pour nous tous une consolation que de pouvoir nous dire que cette distinction, en attendant la décision des pouvoirs publics, la ville entière l'avait d'avance décernée à M. Vernois. Malheureusement les gouvernements, mal éclairés, ne ratifient pas toujours les verdicts de l'opinion.

Né à Paris, le 20 mai 1813, établi dès sa jeunesse à Senlis, M. Vernois est mort à l'âge de 75 ans moins quelques jours. Il a dû ressentir à sa dernière heure cette satisfaction intime de l'homme qui a été utile à tous, et que la reconnaissance publique a déjà récompensé. C'est sans doute ce sentiment qui l'a inspiré quand il a exprimé le désir formel qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Pour ceux qui l'ont bien connu, comme nos collègues de la Société d'horticulture, ses collaborateurs depuis vingt-deux ans, il semble qu'il ait dû avoir une autre pensée encore, toute de mansuétude et d'apaisement, en interdisant des manifestations qui eussent fait ressortir aux yeux de tous le pénible

contraste de tant de services rendus et d'une si complète ingratitude.

Car la qualité dominante de M. Vernois, c'était la bonté. C'est par là surtout qu'il avait gagné tous les cœurs. C'est cette bonté jamais démentie qui avait inspiré chacun de ses actes. C'est elle qui lui avait fait tant d'amis, autant d'amis qu'il y avait d'habitants dans la ville, tous debout le jour de ses obsèques, si bien que la moitié de la population, groupée sur les places publiques et dans les rues, contemplait ce cercueil escorté de l'autre moitié.

A la douleur de sa perte vient se joindre pour nous une pénible inquiétude, celle de lui trouver un successeur digne de lui et de M. Vatin. Ces deux noms, inscrits sur une plaque d'honneur dans notre jardin d'expériences, sont à la fois un encouragement et un effroi pour nous tous : un encouragement en montrant de quels unanimes regrets la Société accompagne la mémoire de ceux qui lui ont été utiles, un effroi en faisant songer aux qualités de dévouement, d'intelligence, de tact et d'autorité qui sont nécessaires pour égaler de semblables modèles.

Espérons du moins que l'impulsion donnée par ces deux chefs incomparables leur survivra longtemps encore ; conservons parmi nous les traditions qu'il nous ont léguées, les habitudes de travail, l'esprit de conciliation, l'amour du progrès que nous devons à leurs conseils et à leurs exemples. Prolonger pendant de longues années la prospérité que M. Vernois avait assurée à la Société d'horticulture, ce sera encore le meilleur et le plus sûr moyen de perpétuer sa mémoire et d'honorer son souvenir.

QUATORZIÈME EXPOSITION

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots,
de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie et de pleine terre,

ET

D'INSTRUMENTS NOUVEAUX OU PERFECTIONNÉS
UTILES A L'HORTICULTURE
QUI AURA LIEU A SENLIS
DANS LE JARDIN D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ
les 15, 16, 17 et 18 Septembre 1888.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 8 AVRIL 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.
Le procès-verbal de la séance du 4 mars est adopté.

Est admis membre de la Société :
M. LECLERC (Léon), limonadier à Senlis.

Sont présentés pour faire partie de la Société :
M^{me} LALLOUETTE, dame patronnesse.
MM. CAILLEUX, à Bray.

MIRVILLE (Gaston), à Senlis.

Apport :

Un *Zigopetalum Mackayi*, par M. Petit, de Coye (*Mention très honorable*).

M. Fossiez est nommé membre de la Commission du jardin, en remplacement de M. Vinet, décédé.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Président, vote :

1° Cent francs pour l'érection d'un monument sur la tombe de M. Vinet;

2° Vingt francs pour l'érection d'un monument à M. Lacharme, rosieriste.

Elle décide en outre :

1° Qu'une lettre de félicitation sera envoyée à M. Baltet, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur;

2° Que le travail de M. Baltet, sur le surgreffage des végétaux, sera inséré *in extenso* dans le plus prochain bulletin.

M. le Président donne lecture d'articles divers, pris dans les bulletins des Sociétés correspondantes.

1° Note sur une variété de pêche tardive (Pêche Vilmorin).

2° Manière de faire fleurir les héliotropes en serre (Bulletin de la Société de Compiègne).

3° Culture des asperges; repiquage des navets (Société d'Épernay).

4° Chrysanthèmes précoces (Moniteur d'horticulture).

8° Bouturage du rosier par œil (Société centrale de France).

La séance est levée à quatre heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 MARS 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

M^{me} LALLOUETTE.

MM. CAILLEUX, à Bray.

MIRVILLE, à Senlis.

Est présenté :

M. BOUCHER (Léon), à Senlis.

M. Thirion annonce à l'assemblée la perte douloureuse que vient de faire la Société, en la personne de M. Vernois, son président si dévoué.

La séance est levée en signe de deuil.

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1888. — PRÉSIDENCE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le professeur Lozet donne une leçon théorique de greffage en expliquant en détail les différents systèmes usités.

Il a ensuite insisté sur l'avantage de cultiver les cerfeuils tuberculeux ou bulbeux et le *stachys affinis* comme légumes nouveaux donnant de bons résultats.

La séance a été close par le tirage d'une loterie.

Les Concours entre les Elèves des Ecoles communales auront lieu du 15 au 31 juillet 1888.

Les concours de Garçons-Jardiniers auront lieu du 1^{er} au 15 septembre.

Nous rappelons ci-après les articles du Règlement concernant ces Concours, et nous prions MM. les Instituteurs qui désireraient présenter leurs Elèves, ainsi que les Garçons-Jardiniers qui ont l'intention de concourir, d'envoyer leur demande à M. le Secrétaire-Général, au moins quinze jours avant l'époque fixée plus haut.

Concours entre les Elèves des Ecoles communales.

La Société d'horticulture décide, après approbation des autorités préfectorale et académique :

Article 1^{er}. — Un Concours cantonal d'horticulture est ouvert entre tous les Elèves du Cours supérieur des Ecoles communales de l'arrondissement.

Art. 2. — Les Instituteurs devront adresser leur demande d'admission au Concours au Secrétaire de la Société, avant le 15 mai, en indiquant le nombre et l'âge des Elèves qu'ils désireront faire concourir.

Art. 3. — Tous les Elèves de la division supérieure, ayant plus de dix ans et moins de quinze ans le jour de l'examen, qui désireraient concourir, y sont autorisés par M. l'Inspecteur primaire.

Art. 4. — Le concours comprendra :

1° La Botanique : — Structure des arbres, structure d'un palmier. — Dicotylédones et monocotylédones. — Durée de la vie des plantes. — Classification végétale. — Plantes sans fleurs.

2° L'Arboriculture : — Arboriculture fruitière et d'ornement, — mode de culture, semis, taille, greffe, etc.

3° Cultures principales, culture maraîchère. — Plantes alimentaires.

4° Notions sur la culture des fleurs.

Concours de Garçons-Jardiniers.

Article 1^{er}. — Dans le but d'encourager les Garçons-Jardiniers à faire des études se rapportant à l'horticulture, la Société ouvre un Concours annuel entre eux.

Pour avoir droit d'y participer, il faut être de la Société,

ou fils de Sociétaire, ou encore employé depuis une année chez un Sociétaire.

Art. 2. — Ce Concours aura lieu sous la forme d'un examen en six parties :

1° Physiologie végétale, nature des sols et engrais ;

2° Arboriculture ;

3° Culture potagère ;

4° Culture ornementale de pleine terre ;

5° Culture forcée ;

6° Culture de serre chaude ou tempérée.

Art. 3. — Ils seront examinés par une Commission de six membres (nommée en février), chacun d'eux interrogeant sur une des six parties du programme.

Art. 4. — Les examinateurs donneront séparément des points de 1 à 3, et leur ensemble formera un total correspondant aux récompenses suivantes :

Pour 6 points : note assez bien, médaille d'argent de 3^e cl.

— 40 — bien, — 2^e —

— 45 — très bien, — 1^{re} —

— 48 — supérieure, médaille de vermeil de 2^e —

Il sera tenu compte d'un mémoire écrit ou d'un plan avec échelle dessiné par eux. L'élève sera interrogé sur le mémoire qu'il aura présenté, et lorsque le plan ne sera pas dûment certifié fait par lui, la Commission pourra lui en faire faire un devant elle. Ce travail supplémentaire, examiné par toute la Commission, donnera lieu à une augmentation de 1 à 3 points, à ajouter aux points obtenus. Il sera délivré un diplôme.

Art. 5. — Tout examinateur devra être suppléé dans l'examen d'un concurrent appartenant à sa famille ou ayant travaillé sous ses ordres ; il sera désigné à cet effet, et à l'avance, trois jurés supplémentaires.

Art. 6. — Les époques des Concours seront annoncées par les affiches de l'Exposition ou par la voie du Bulletin.

Les récompenses seront distribuées à la distribution solennelle ou aux distributions partielles, le 4^e dimanche de novembre.

TRAVAUX DU MOIS D'AVRIL

En avril, on plante avec avantage les arbres et arbustes verts résineux appartenant à la famille des conifères : les Pins, les Cèdres, les Tuyas, les Araucarias, etc., ainsi que les végétaux à feuilles persistantes appelés aussi plantes vertes, tels que Magnolias, Aucubas, Troènes, Alaternes, Fusains, Lauriers et bien d'autres. Ces différents végétaux à feuillages persistants, contrairement aux végétaux à feuilles caduques, reprennent plus facilement possession du sol lorsqu'ils sont transplantés pendant la période la plus active de végétation.

C'est aussi sous les douces influences d'avril qu'il faut semer les graines d'arbres et d'arbustes de la grande famille des légumineuses destinées à produire des plants qui seront plus tard repiqués dans les carrés d'attente de la pépinière, jusqu'au moment de leur plantation à demeure : les Robiniers ou Acacias, les Feviers ou Gleditschia, Triacanthos, le Cytise ou faux Ebénier et ses variétés, les Genets, etc. La majeure partie des végétaux de cette famille se montrent délicats et sensibles au froid pendant leur premier âge ; la germination de leurs graines s'opère vite, c'est pourquoi il convient d'attendre que la température soit douce pour faire l'ensemencement.

Au jardin, la taille des arbres fruitiers est achevée, à l'exception des arbres vigoureux infertiles que l'on veut mettre à fruit par une taille tardive. Quoique la taille d'hiver, l'une des plus importantes opérations de l'arboriculture, soit terminée, l'arboriculteur n'en a pas pour cela plus de répit ;

la végétation, en ce moment très active, ne lui permet pas de vacances ; il ne peut longtemps abandonner ses arbres, déjà il doit s'occuper de diriger l'action de la sève, par l'application des opérations d'été : l'éborgnage, l'ébourgeonnement, le pincement des pousses nouvelles. Il doit encore surveiller attentivement leur floraison pour empêcher de se produire les dégâts d'ennemis redoutables : 1° L'escargot, qui attaque les boutons à fleurs à peine sortis de leur enveloppe écailleuse, de préférence aux boutons à bois ; 2° Les chenilles, qui pénètrent au centre des corolles pour ronger, de préférence aux feuilles, les organes de la fécondation (étamines et pistils), parties indispensables sans lesquelles les fruits ne peuvent naître.

Le greffage est encore l'une des principales occupations du mois. Son application peut procurer de bien grandes satisfactions par l'heureuse transformation qu'elle apporte dans le sujet qu'on y soumet ; il convient donc de ne pas négliger cette opération et de l'appliquer sur tous les arbres sains et vigoureux qui, d'une part, font longtemps attendre leurs fruits, et de l'autre n'en produisent que des mauvais. Ainsi n'abattez pas de tels sujets, ne les blâmez pas parce qu'ils vous donnent des mauvais fruits ou ne vous en donnent pas du tout ; greffez-les plutôt avec des variétés fertiles, de bonne qualité, ayant fait leur preuve dans votre jardin même. Deux ou trois années se passeront au bout desquelles vous recueillerez la récompense du temps que vous aurez consacré au greffage.

Sous notre climat, c'est enfin le mois qui permet de découvrir les figuiers pour leur appliquer la taille, qui consiste en un épluchage du bois mort, le retranchement des rameaux trop vigoureux pouvant produire de la confusion dans l'ensemble du sujet. Les rameaux qui portent le rudiment des fruits seront conservés et soumis à l'ectonage ou suppression de leur bouton à bois terminal. Le figuier redoute les amputations, les plaies qu'on lui fait subir doivent être

en toutes circonstances recouvertes d'un mastic à greffer, afin d'empêcher la déperdition de sa sève lactescente, qui sans cette précaution épuiserait l'arbrisseau. C'est de préférence pendant le cours de la végétation qu'il faut diriger la sève en supprimant à l'état herbacé les parties inutiles, de façon à n'avoir que peu de suppression à faire lors de la taille en sec.

CHARLES LOZET.

TRAVAUX DU MOIS DE MAI

Mai revêt sa robe de verdure en faisant naître les bourgeons et les feuilles. C'est sous sa tiède haleine que Flore étale sa plus riche parure ; c'est aussi sous l'égide de ce riant et gracieux couple que s'accomplit l'étrange acte de mariage des fleurs de la plupart de nos arbres fruitiers, donnant ainsi naissance à nos meilleurs fruits, pommes, poires, pêches, etc. Portons donc tous nos soins vers ces nouveaux nés d'aujourd'hui ! de demain ! afin de favoriser le plus possible leur accroissement. Pour l'obtenir, il y a quelque chose à faire ; c'est d'abord de diriger la sève de façon à la faire affluer vers eux au moyen d'opérations connues : Premièrement, sous le nom d'ébourgeonnement qui signifie suppression complète des bourgeons inutiles ; Deuxièmement, du pincement, qui signifie suppression partielle des bourgeons, c'est-à-dire suppression de l'extrémité herbacée des bourgeons destinés à devenir rameaux à fruits ; Troisièmement, la torsion des bourgeons, qui n'ont pas été pincés à temps.

Ces diverses opérations se pratiquent pendant toute la durée de la végétation, au fur et à mesure que les bourgeons apparaissent ou atteignent une longueur déterminée pour chacune de nos espèces fruitières, et suivant aussi la méthode adoptée.

Il est important de savoir que de ces opérations, plus ou moins intelligemment appliquées, dépendent la beauté des arbres, des fruits en formation, et la garantie de la fructification d'avenir.

Le pêcher, arbre assez délicat, presque toujours attaqué au début de la végétation par diverses maladies : la cloque, la gomme, le blanc ou lèpre, le rouge ; puis, par bon nombre d'insectes ; il réclame pendant ce mois des soins particuliers. Il faut, dès qu'apparaît la cloque, supprimer les feuilles qui en sont atteintes et les brûler ou au moins les éloigner des arbres, c'est le moyen d'arrêter la propagation de cette maladie ; de très légères incisions sur l'épiderme des branches, suivies d'un frottement plusieurs fois réitéré avec une poignée d'oseille, enraye à son début la maladie de la gomme, qui n'est qu'un engorgement séveux ; on se débarrasse du blanc par l'emploi du soufre en poudre projeté sur les feuilles et les fruits qui en sont atteints. L'emploi de la nicotine en fumigation ou en lotion sont les remèdes connus pour combattre les pucerons verts et noirs du pêcher et de l'aman-dier. Le rouge est une maladie, affectant spécialement le pêcher, dont la cause encore inconnue oblige l'arboriculteur à arracher l'arbre qui en est atteint plutôt que d'essayer de le guérir, tandis que la cloque, le blanc, sont des maladies dues à la présence de petits champignons.

Ce qui le prouve assez, c'est que le soufre a une action efficace sur elles, analogue à celle qu'il a sur l'oïdium, qui attaque la vigne ; celle-ci doit aussi, malade ou non, recevoir un premier soufrage dans le courant du mois, lorsque les bourgeons atteignent 5 à 6 centimètres de longueur, en opérant de préférence par un temps calme et sec, évitant cependant la trop grande ardeur du soleil, qui augmente l'action du soufre au point qu'il peut altérer les jeunes grappes.

On continue les greffes en couronne sur toutes les espèces fruitières, si toutefois on peut encore disposer de greffons

convenables; la greffe en flûte sur les espèces d'arbres à écorce épaisse, frêne, noyer, marronnier, chataignier, etc.

Vers la fin du mois, on enlève les abris des espaliers, profitant cette fois d'un temps sombre afin d'éviter les coups de soleil qui altéreraient les bourgeons et les feuilles, pour ainsi dire, à leur première sortie.

Il faut continuer assidûment, le matin à la rosée, la chasse aux escargots sur les treilles, sur les ceps échalassés le long des murs décrépis, refuge de ces insectes qui aiment les bourgeons de la vigne comme nous aimons les raisins.

CHARLES LOZET.

LE
SURGREFFAGE DES VÉGÉTAUX

PAR
M. CHARLES BALTET
Horticulteur à Troyes.

Le greffage des végétaux a pour but de reproduire un grand nombre d'espèces et de variétés utiles ou ornementales qui, par tout autre mode de multiplication, seraient d'une propagation lente et difficile, sinon impossible.

La pratique du greffage exige la connaissance des aptitudes réciproques du sujet et du greffon et des conséquences de leur juxtaposition. Bien que la science indique *a priori* les lois d'affinité entre genres voisins, l'expérience fait découvrir des exceptions dont il faut tenir compte dans leur rapprochement.

Etant donné par exemple deux genres différents qui peuvent être greffés l'un sur l'autre, le poirier et le cognassier, il est reconnu que toutes les variétés de celui-là ne s'allient pas intimement à celui-ci; dans ce cas, on greffe d'abord le

cognassier avec une variété de poirier qui lui est sympathique, et, plus tard, cette variété de poirier recevra l'autre, — celle qui avait refusé tout contact direct avec le cognassier. La double opération constitue le surgreffage.

Nous verrons tout à l'heure que le surgreffage a encore pour but de procurer à l'arbre une forme qu'il ne saurait atteindre s'il était abandonné à ses propres forces; faisons remarquer, de suite, que la variété *intermédiaire* doit être d'une nature vigoureuse, robuste et modérément branchue.

La qualité des fruits.

Faut-il rappeler que le fruit récolté sur un arbre surgreffé sera relativement plus joli en couleur, meilleur en qualité?

Déjà, aux siècles précédents, des auteurs célèbres : Claude Mollet, La Quintinie, Duhamel, etc., recommandent la greffe pour « hâter la fructification, augmenter le volume des fruits et les rendre plus suaves. »

D'après ce principe, on a pu récolter des poires saines de *Doyenné d'hiver* ou de *Saint-Germain* sur des arbres ne portant ordinairement que des fruits tavelés; il avait suffi de regreffer les branches principales avec des greffons de la même variété. Dans le cas actuel, il est toujours préférable de choisir des greffons sélectionnés sur des « étalons » reconnus pour leur qualité parfaite. Il y a lieu de supposer que le bourrelet de la greffe a joué le rôle de filtre tamisant la sève *froide* des racines et accumulant sur le fruit la sève *échauffée* ou plutôt élaborée par les éléments de l'atmosphère.

N'est-ce pas encore à l'influence du même bourrelet qu'il faut attribuer la beauté des poires récoltées sur les greffes de boutons à fruits? Nous sommes tentés de le croire, si l'on admet que ce point d'arrêt concentre au-dessus de lui la sève améliorée par l'action du feuillage. Notre établissement pratique, depuis 1850, la greffe de boutons à fruits; aussi l'exhibition des poires sur la branche nourricière — et,

depuis, des pêches greffées de cette façon — fut-elle une véritable révélation.

Certains arboriculteurs inoculent des yeux de pêcher sur d'anciens arbres en rapport pour en obtenir des branches fruitières; les variétés hâtives y gagnent encore en précocité. Un amateur pomologiste, à Marseille, a implanté avec succès des pêches *Amsden* sur des rameaux *gourmands* d'abricotiers.

Le poirier sur cognassier.

Revenons au premier exemple. Un certain nombre de poiriers semblent, avons-nous dit, se refuser à vivre sur le cognassier. Tels sont : *Arbre courbé*, *Beurré d'Apremont*, *Beurré Bretonneau*, *Beurré d'Angleterre*, *Beurré de Luçon*, *Broompark*, *Délices de Lowenjoul*, *Doyenné Goubault*, *Ravut*, *Sarah*, *Grand Soleil*, *Madame Chaudy*, *Marie-Louise*, *Sucrée Troyenne*, etc. ; leur existence sur le cognassier est trop éphémère. Si cependant on désire les cultiver sur ce sujet favorable à la fructification, on greffera d'abord le cognassier (rez terre) avec une variété vigoureuse et non réfractaire : le poirier *Curé*, le *Beurré Hardy*, le *Pierre Joigneaux*, les *Jaminette* et *Bergamote Sageret*; la greffe ne forme pas avec elle un bourrelet trop saillant, comme en produisent le *Beurré d'Amanlis*, le *Bon Chrétien d'été*, le *Conseiller de la Cour*, la *Dame verte*, *Madame Favre* et la *Royale d'hiver*.

L'écussonnage à œil dormant est à préférer; la coupe se cicatrise plus vite. La jeune greffe se développe l'année suivante; désormais elle peut à son tour recevoir les bourgeons de la variété antipathique au cognassier.

Il faudra, dans ce cas, que la première greffe soit suffisamment constituée. Si elle est assez forte, on l'écussonnera dès la première année, au mois d'août; si elle semble faible, on ajournera cette nouvelle opération d'une année.

Une recommandation à ne point perdre de vue, c'est de

distancer d'au moins 0^m20 le nouveau point greffé du premier. Il faut à la sève un parcours facile; or, les bourrelets étant des obstacles, leur rapprochement pourrait nuire à l'avenir de l'arbre. C'est le cas de répéter : « Trop raffiner énerve, » ce qui résulterait d'une agglomération de bourrelets.

En 1830, Sageret, et depuis Auguste Rivière, proposaient de greffer le cognassier sur l'épine pour recevoir ensuite une surgreffe de poirier afin de réaliser un poirier sur cognassier prospérant dans un terrain sec... Ajoutons toutefois que, nous aussi, avons rêvé ce projet, sans avoir consulté qui que ce soit; mais toujours l'arbre restait chétif. Pourquoi? Probablement parce que nous voulions rapprocher trois genres différents par deux bourrelets trop peu distants l'un de l'autre.

M. Hardy, l'honorable directeur de l'école nationale d'horticulture de Versailles, a fait une application heureuse du surgreffage.

Pour garnir ses murs d'espalier en poiriers *Beurré d'Hardenpont* et *Doyenné d'hiver* sur cognassier, il commence par planter de jeunes poiriers *Curé* écussonnés rez terre, directement sur cognassier; l'année suivante, c'est-à-dire à la seconde sève, cette jeune tige reçoit trois écussons de la variété dont on désire récolter les fruits. A 0^m25 ou 0^m30 du sol, on inocule de chaque côté de la tige deux yeux opposés; ils constitueront, en se développant, le premier étage de la palmette, tandis que le bourgeon-écusson placé au-dessus continuera la tige centrale. Si la palmette ou le candélabre doit comporter plusieurs étages, chacun d'eux sera pris successivement sur la jeune tige avec ses propres yeux, sans nouveau greffage.

Le Prunier.

Ainsi que nous l'énoncions plus haut, il est une autre application du surgreffage dans la multiplication des arbres fruitiers ou d'ornement : c'est lorsqu'il s'agit d'élever à tige

des espèces qui n'y parviennent pas d'elles-mêmes sans quelque difficulté.

Voudrait-on transformer en mirabellier à haute tige un sauvageon de prunier buissonnant, rabougri? Ce serait œuvre de longue haleine, et peut être un échec. Le mirabellier, peu vigoureux de son naturel, montera difficilement à tige par ses propres forces; or, le sujet chétif sur lequel on le greffera ne peut lui apporter aucun élément d'ampleur ou de luxuriante végétative.

Le moyen de pallier à la situation est bien simple. D'abord, on greffera rez terre le sauvageon avec une variété de prunier qui s'élançe facilement à tige, soit *Belle de Louvain*, *Reine-Claude de Bavay*, *Mitchelson*, *Prince Englebert*. Une fois cette variété élevée à tige, — depuis un an au moins, — on la greffera avec la *Mirabelle* à la hauteur projetée pour le branchage.

Faisons observer qu'un surgreffage appliqué à une tige de l'année produirait un arbre délicat; la tige doit avoir deux ans au moins et posséder la force suffisante pour se prêter au rôle de canal intermédiaire ou de raccordement, et supporter l'ébourgeonnage.

L'Abricotier et le Pêcher.

Le mariage, ou plutôt le greffage de genres botaniques différents, mais faisant partie de la même famille, a provoqué des tentatives et produit des résultats qu'il est curieux d'examiner.

L'éducation de l'abricotier à haute tige nécessite souvent notre double opération. Sur le prunier, on greffe au collet une variété sus-énoncée, *Belle de Louvain*, *Sainte-Catherine*, *Reine-Claude de Bavay*, ayant fourni ses preuves d'adaptation. Plus tard, la tige de cette nouvelle venue étant assez solide, on la greffera avec de l'abricotier, le pincement ramifiera le jeune scion.

Le vigoureux *Reine-Claude d'Oullins* a échoué comme

porte-greffe de l'abricotier. En matière de greffage, toute conjecture sur les probabilités de l'adaptation doit être vérifiée par l'expérience.

Certains pépiniéristes possèdent des types vigoureux de prunier *Damas Saint-Julien*, etc., qu'ils adoptent pour remplir les fonctions de « medium », suivant l'expression de M. Carrière. Nous donnons la préférence aux types qui produisent de bons fruits, non pas avec l'espoir que cette qualité sera transmise à l'autre végétal, mais avec cette arrière-pensée que, si la dernière greffe périssait, l'arbre restant pourrait être conservé .. faute de mieux.

Dans l'ART DE GREFFER, nous avons signalé une pratique peu connue suivie en Provence et sur les bords de la Méditerranée, lorsqu'il s'agit d'élever l'abricotier dans une situation aride, exposée à la violence des grands vents. Sous cette influence désastreuse, l'abricotier greffé sur amandier se *décolle*, mais il se soutient avec le pêcher, comme celui-ci résiste avec l'amandier. Dans cette circonstance, le sujet amandier, préférable dans les terrains secs de la région méridionale, sera greffé en pêcher vigoureux, et celui-ci recevra plus tard la greffe de l'abricotier.

Le surgreffage est applicable au pêcher lorsqu'on veut associer cette espèce au prunier cerise ou *mirobolan*, la greffe directe ne lui procurant pas une longue existence. Les pruniers *Damas noir*, *Saint-Julien* et *Pêche*, sympathisant avec l'un et l'autre, seront leur intermédiaire tout désigné. Il y aurait cependant à établir le degré d'intimité entre l'intermédiaire et chaque sorte de pêcher.

Le Cerisier.

La culture du Cerisier sur Sainte-Lucie ou Mahaleb nécessite la « greffe sur greffe » lorsque, dans un sol maigre, on veut posséder en grands arbres des variétés à végétation trapue, l'*Anglaise*, l'*Impératrice*, la *Lemercier*, la *Royale nouvelle*, l'*Indule*, la *Gobet à courte queue*. On fait appel au

concours d'une race à grand développement, les Bigarreautiers, les Guigniers ou même certains Griottiers robustes aux gelées d'hiver.

Disons à ce propos que le Cerisier *commun*, qui croît franc de pied jusque dans nos vignes, ne saurait accepter le rôle d'intermédiaire; ses racines traçantes, drageonnantes, lui sont indispensables pour vivre et fructifier d'une façon normale, mais il pourrait servir de sujet porte-greffe.

Les Arbres à cidre.

Les pays à cidre sont appelés à bénéficier du surgreffage. Combien de variétés de pressoir resteraient chétives au verger, malgré la richesse du sol, si quelque conducteur entraînant ne venait à leur secours? Tout à l'heure, nous recommandions l'emploi d'une bonne sorte fruitière à ce rôle transitoire; nous ajouterons ici que la rusticité sous l'action des grandes gelées serait un mérite de plus. Ainsi les Poiriers à cidre délicats pourraient être greffés sur les robustes *Carisi*, *Cirole*, *Eisgrüber*, *Mostbirne*, *Langsbirne*. Les Pommiers à cidre *Martin-Fessard*, *Peau de vache*, *Or-Milcent*, *Bédan blanc*, *Nez plat*, *Marin Onfroy*, *Hauchecorne*, *De Boutteville*, de vigueur contenue, seraient adaptés aux vigoureux *Amer-doux*, *Amère de Berthecourt*, *Binet*, *Barbarie*, à moins que l'on ne préfère les Pommiers *Amère-Gautier* et *Railé rouge*, moins élancés en ramure, mais plus résistants aux froids de l'hiver.

Cette résistance à la gelée, constatée pendant l'hiver désastreux de 1879-1880, a démontré dans notre pays d'Othe — région fruitière à cheval sur les départements de l'Aube et de l'Yonne — la nature réfractaire au froid du Poirier *Petit-Malin* et du Pommier *d'Avrolles*, fruits de pressoir.

La pomone rurale, dans ses fruits locaux, nous fournirait encore des races analogues; il appartient aux intéressés de s'en rendre compte. Qu'il nous suffise de signaler dans les pépinières de l'est, du centre et de l'ouest, les Pommiers à

tige svelte et forte connus sous les noms plus ou moins exacts de la *Noire de Vitry*, la *Généreuse*, la *Fertile de Falais*, les Poiriers *égrin de Bollwiller*, *égrin Couturier*, *égrin Leroy*, *prolifique de l'Ouest*, etc.

Le Poirier et le Pommier à haute tige.

Les fruits de table sont dans les mêmes conditions. Les Poiriers élancés *Beurré Hardy*, *Beurré d'Angleterre*, *Louise-bonne d'Avranches*, *Pierre Joigneaux*, nous permettront d'élever sur tige les variétés délicates en bois: les *Beurré Clairgeau*, *Gambier* et *Henri de Courcelle*, les *Frédéric de Wurtemberg*, *Madame Lyé-Baltet*, *Olivier de Serres*, *Seckel*, les *Duchesse bronzées* ou *panachée*, etc.

Le surgreffage ne serait certes pas un hors-d'œuvre à l'égard des variétés de Poirier dont l'écorce se crevasse, se fendille, et que l'on voudrait élever à tige; par exemple, *Angélique Leclerc*, *Beurré Flon*, *Colmar de Mars*, *Délices de Charles*, des *Deux-Sœurs*, *Madame André Leroy*, *Saint-André*, *Tardive d'Anvers*, *Van Mons*, et d'autres encore, quelque peu abandonnées.

Quant aux pommiers robustes, nous choisirons *Transparente de Croncels*, *Reinette de Cuzy*, *Reine des reinettes*, *Belle de Pontoise*, *Rambour d'hiver*, *Astracan*, *Grand-Alexandre*, comme porte-greffe de variétés plus trapues: les *Borowitsky*, *Courtpendu*, *Fenouillet*, *Jacquin*, les *Reinette Ananas*, des *Carmes*, *brodée* et *musquée*.

Les Arbres et les Arbustes d'ornement.

Le parc d'ornement trouvera, aussi bien que nos jardins fruitiers, un avantage à recourir au double greffage.

Les tiges droites ou élevées du Sorbier *des oiseaux*, du Néflier *de Smith*, de l'Épine *rose double*, entées sur Aubépine blanche, nous permettront d'avoir en grands arbrisseaux des espèces délicates ou à rameaux pleureurs d'Amélanchiers, de Cotoncasters, d'Épines, de Néfliers, d'Azeroliers, de Sorbiers,

etc., qui seraient condamnées, sans cet appoint, à rester naines ou rampantes.

Les amateurs de Rhododendrons dressés sur tige à la façon de l'Oranger, trouveront un auxiliaire précieux chez les Rhododendrons *Album elegans* et *Roseum magnum*, déjà greffés sur le Rhododendron pontique, l'un et l'autre étant de la race rustique du Rosage de Catawba.

Avec les Robiniers, on obtiendra en arbre les variétés de ce genre à rameaux fins ou tourmentés, grâce au concours intermédiaire du Robinier *Decaisne*, aux tiges élancées, en supposant que le type « faux acacia » soit, en cette circonstance, d'une nature chétive.

La Cytise faux ébénier recevra la greffe d'une variété vigoureuse du *Cytisis Laburnum*, celle-ci devant porter une tête miniature de *Cytisis* ou de *Genista* au branchage fluet et court.

Voulez-vous posséder sur le Troëne des bois une boule de rameaux fleuris des Lilas *Varin* ou *Saugé*? Greffez au collet du plant, sur le Troëne, un Lilas de Marly, *Syringa vulgaris*, à gros bois, bien élancé, *Lilas de Trianon*, *Gloire de Croncels*, etc.; et sur cette tige, vous enterez une des « formes » élégantes du Lilas à bois fin, *Syringa dubia*.

Au chapitre Rosier de notre ouvrage sur la Greffe, nous avons cité le rôle mixte de la variété *Madame Pisarony*, primitivement greffée sur Rosier *Manetti*, espèce robuste en terrain sec, mais ne se prêtant guère à la culture du Rosier sur tige. La première, au contraire, malgré son classement dans la tribu des Moussues, forte, élancée, peut supporter comme un Eglantier, toute rose Hybride, Thé, Noisette ou Ile-Bourbon. Il existe certainement encore d'autres variétés qui rempliraient le même but.

Greffe ou Bouture de rameaux écussonnés.

Enfin, nous rangeons encore dans le surgreffe une double opération qui peut se résumer ainsi : « Greffage par rameau

de greffons préalablement écussonnés. » Voici le fait : pendant l'été, nous écussonnons des rameaux vigoureux de Prunier, par exemple, avec des yeux d'Abricotier ou de Pêcher, en les plaçant à une distance calculée sur leur emploi définitif. L'époque des greffages en fente, en couronne, ou autres par rameau, étant arrivée, à l'automne ou au printemps, nous coupons le rameau écussonné et le fractionnons de telle sorte que les greffons qui vont être introduits sur le sujet à greffer se souderont parce qu'ils sont eux-mêmes du Prunier, mais ce sont des bourgeons d'Abricotier ou de Pêcher qui se développeront.

Nous avons vu dans le midi une multiplication analogue par le bouturage de rameaux du Rosier sauvageon *indica* déjà écussonnés avec le thé *Maréchal Niel* ou *Niphétos*; et ailleurs, le bouturage du Prunier mirobolan écussonné à l'avance soit en Prunier *de Pissard* ou *rose double*, soit en Abricotier, soit en Pêcher.

Nous n'avons rien dit de la Vigne. L'expérience manque. Mais qui sait s'il n'y aurait pas ici la solution du problème qui se présente dans le vignoble phylloxéré? Résoudre sur le même plant cette double adaptation : 1° Assimiler au sol le cépage résistant à l'ennemi; 2° Faire vivre sur lui directement par la greffe ou indirectement par la surgreffe, nos bonnes espèces vinifères.

Il appartient aux chercheurs, théoriciens ou praticiens, de répondre par des faits contrôlés et indiscutables.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Repiquage des navets. — M. Constant Haquet, jardinier au château de Bouglainval, écrit les lignes suivantes dans le *Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Eure-et-Loir* :

« J'ai toujours repiqué mes navets et j'en ai toujours été très satisfait. Ils sont plus tendres et plus gros que ceux restés sur place. Il ne faut pas être surpris s'il ne reste souvent aucune feuille ; mais le cœur repousse et la plante grandit promptement.

« Si j'avais su, lorsque la Commission de visites est passée, que ce fait : le repiquage des navets, eût quelque importance, j'aurais montré à ces Messieurs des navets repiqués, bons et en pleine vigueur, pendant que les pareils, restés sur place, étaient chétifs et durs. C'est un procédé que je n'ai pas abandonné. Depuis onze ans je le pratique et espère le continuer. J'engage les jardiniers qui n'auraient pas l'habitude de ce mode de faire, de l'essayer. »

Expositions annoncées pour 1888.

- Autun, du 2 au 10 juin.
- Marseille, du 2 au 11 juin.
- Épinal, du 9 au 14 juin.
- Sens, 16 juin.
- Coutances, du 16 au 18 juin.
- Elbœuf, Exposition spéciale de roses, du 23 au 25 juin.
- Moulins, du 31 juillet au 5 août.
- Meaux, du 7 au 9 septembre.
- Lyon, septembre.
- Chartres, du 19 au 23 octobre.

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

N. ANTOINE ET FILS



PREMIÈRES RÉCOMPENSES
A TOUTES LES EXPOSITIONS
ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE



En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.

LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.

Leçons d'Horticulture.

JUIN 1888.

Greffe en écusson à œil poussant.

Soufrage et incision annulaire de la vigne.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 3, à midi 1/2, au Jardin de la Société.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 7, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.
<i>Saint-Maximin :</i>	Jeudi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale.
<i>Ermenonville :</i>	Jeudi 14, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet.
<i>Saint-Leu :</i>	Jeudi 21, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Précy :</i>	Jeudi 21, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Verneuil :</i>	Dimanche 24, à 10 heures 1/2 du matin. Réunion à la Mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 24, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.

Sur la demande des personnes présentes, la leçon pourra avoir lieu dans un jardin mis à la disposition du professeur.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 4^{er} janvier 1883, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au Jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec mention de leur adresse).

En faisant leur demande au Secrétariat, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Tirlet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.